

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

<b>GROUPE ALPHABETISATION</b>		
<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 00 Abstentions : 00	<b><u>8-1</u></b>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 29 mars 2023

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

**Procurations** : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA.

La Commune participe au programme d'alphabétisation de femmes et d'hommes d'origine étrangère pour qui l'absence de français oral minimum handicape la progression à l'écrit, crée un isolement social, familial et professionnel.

Cette action a démarré en 2000 sur une initiative municipale pour créer du lien et permettre à des femmes, issues de l'immigration, de sortir du contexte familial et de démarrer l'apprentissage du français et de sa culture. Cette action a conféré une image positive de la mairie et facilite le travail de médiation et de prévention sur les quartiers de la gloriette et du foulon.

Cette action, axée sur les publics des quartiers prioritaires, a prouvé son utilité et permet de compléter les actions en cours sur la commune.

Elle est assurée par le GRETA de l'Ariège dans le cadre d'une convention entre le GRETA et la Mairie de Pamiers.

Le GRETA n'a jamais revalorisé le coût de la formation et va appliquer pour 2023 le coût réel de la formation soit 11 600 € pour 145h/an.

La ville s'est engagée sur la reconduction de l'action pour 2023 à hauteur de 8 000 €. Le CCAS de Pamiers s'est engagé sur une participation de 3 600 € pour permettre la poursuite de la formation dans son intégralité.

Il est demandé au conseil municipal de poursuivre dans ce sens.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve la participation financière d'un montant huit mille euros (8 000 €).

**Article 2 :** Dit que cette somme sera inscrite au budget principal sur le fonctionnement à l'imputation 65 / 65738 / 523.

Fait en l'hôtel de ville, le quatre avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le treize avril 2023

L'Adjointe Déléguée,  
Michelle BARDOU



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le  
ou après notification le